



Association Montalbanaise de Sauvétage et de Secourisme



www.ffss.fr

Programme de formation Premiers Secours en Equipe de niveau 2 PSE 2

RS5720-MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER (Arrêté du 14 novembre 2007)

Objectif général :

L'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » a pour objectif de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Public et prérequis :

Être titulaire du PSE1 de 16 ans minimum, les mineurs devant être autorisés par leurs parents ou par les personnes investies de l'autorité parentale.

Durée :

Volume d'heure de face à face pédagogique : 28 heures en présentiel

Nombre de jour : 4 jours

Horaire préconisé : 8h00 / 12h00 et 13h30 / 17h00

Nombre de stagiaires :

La formation s'adresse à un groupe de 6 à 12 personnes.

Moyen pédagogiques, techniques et d'encadrements :

La formation est réalisée par un formateur de l'organisme de formation AMSS 82 titulaire de la pédagogie aux emplois de formateurs en premiers secours en équipe (à jour de formation continue) et un responsable pédagogique également formateur en premiers secours en équipe (à jour de formation continue)

Une présentation assistée par ordinateur projetée sur grand écran est utilisée comme support pédagogique afin d'animer l'action de formation.

Les méthodes pédagogiques s'appuient sur des études de cas, des débats, des exposés interactifs, des démonstrations, des apprentissages, des exercices d'application, du questionnement, des mises en situation.

Matériel pédagogique et de communication :

- 1 mannequin de désobstruction nourrisson,
- 2 mannequins de réanimation adulte + peau de visage individuelle,
- 1 mannequin de réanimation enfant + peau de visage individuelle,
- 1 mannequin de réanimation nourrisson + peau de visage individuelle,
- Lot de consommables pour les mannequins,



Ville de

Montauban



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT

AMSS82 - Siège social : 65 Av Marceau HAMECHER - 82 000 Montauban

SIRET: 39321911800022 Association n° 082001930

DRRTEFP 73820043782

Préfecture : 82-2024-03-19-00008

FFSS : 1585 – DDJS : 82334

Portable: 06.60.62.15.15 Mail: contact@amss82.com



La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

- 1 défibrillateur avec accessoires et consommables,
- 5 tapis de sol,
- 1 coupe de tête,
- 1 lot hémorragie (garrots médicaux, garrots de fortune, pansements compressifs),
- 1 Caisse matériel bilan,
- 1 caisse lot de matériel de protection,
- 1 caisse lots pansement et immobilisation,
- 1 caisse lot attelle,
- 1 lot oxygénothérapie,
- 2 casques,
- 1 sac type Lot B d'instruction,
- 1 ambulance équipée avec tout son matériel pour toute la formation,
- 1 plan dur supplémentaire,
- 1 attelle cervico thoracique supplémentaire,
- 1 ceinture pelvienne,
- 1 bassin d'accouchement,
- 1 caisse de matériel inerte de simulation,
- 1 ordinateur,
- 1 écran de projection,
- 1 vidéoprojecteur,

Domaine de compétences :

COMPÉTENCE 1: PRENDRE EN CHARGE UNE PERSONNE, PRÉSENTANT UNE AFFECTION SPÉCIFIQUE OU UNE AGGRAVATION DE SA MALADIE, VICTIME D'UNE ATTEINTE CIRCONSTANCIELLE OU BIEN PRÉSENTANT UNE SOUFFRANCE PSYCHIQUE OU UN COMPORTEMENT INHABITUEL.

Objectif 1.1 Prendre en charge une personne présentant une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie.

Objectif 1.2 Prendre en charge une personne victime d'une atteinte circonstancielle

Objectif 1.3 Prendre en charge une personne présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel.

COMPÉTENCE 2 : ASSURER, AU SEIN D'UNE ÉQUIPE, L'IMMOBILISATION TOTALE OU PARTIELLE, D'UNE PERSONNE VICTIME D'UN TRAUMATISME DU SQUELETTE, LE RELEVAGE ET LE BRANCARDAGE D'UNE VICTIME, EN VUE DE SON TRANSPORT.

Objectif 2.1 Prendre en charge au sein d'une équipe, en assurant l'immobilisation totale ou partielle d'une personne présentant un traumatisme du squelette.

Objectif 2.2 Assurer, au sein d'une équipe, le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport.

COMPÉTENCE 3 : COORDONNER LES ACTIONS DE SECOURS CONDUITES AU SEIN D'UNE ÉQUIPE

Objectif 3. 1 Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe

COMPÉTENCE 4: ÉVOLUER DANS LE CADRE JURIDIQUE APPLICABLE À SON ACTION DE SECOURS ET DANS LE RESPECT DES PROCÉDURES DÉFINIES PAR SON AUTORITÉ D'EMPLOI.

Objectif 4.1 Identifier l'attitude que doit adopter un équipier secouriste et son comportement dans le respect des procédures définies par le FFSS et le respect textes réglementaires

COMPÉTENCE 5 : ASSURER UNE PROTECTION IMMÉDIATE, ADAPTÉE ET PERMANENTE, POUR LUI-MÊME, LA VICTIME ET LES AUTRES PERSONNES DES DANGERS ENVIRONNANTS.

Objectif 5. 1 Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente d'une équipe de secours, de la victime et des autres personnes lors d'une intervention en utilisant, si nécessaire, les moyens à disposition.

COMPÉTENCE 6: RÉALISER UN BILAN ET D'ASSURER SA TRANSMISSION AUX SERVICES APPROPRIÉS.

Objectif 6. 1 Réaliser le bilan d'une victime

COMPÉTENCE 7 : ADAPTER SON COMPORTEMENT À LA SITUATION OU À L'ÉTAT DE LA VICTIME.

Objectif 7.1 Mettre en œuvre l'action de secours adaptée face à une victime ou plusieurs victimes.

Suivi de l'évaluation :

La présence à la totalité de la formation est impérative, une feuille de présence est émise par stagiaires et par demi-journée par jour.

Modalités d'évaluation des acquis pédagogiques

Le référentiel interne de certification de la FFSS met en œuvre un processus certificatif composé d'une évaluation formative, sommative et de certification.

Le principal intérêt de ces fiches d'évaluation réside dans le fait de l'uniformisation de critères propres à l'objectif spécifique visé, quelle que soit l'équipe pédagogique de la FFSS.

La certification des compétences :

Le certificat de compétences de « Premiers secours en Equipe de Niveau 2 » est délivré, par la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, aux personnes qui satisfont aux conditions suivantes :

- avoir suivi l'ensemble de la formation à la présente unité d'enseignement.
- satisfaire aux modalités certificatives définies dans le référentiel interne de certification de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme.

L'évaluation sommative porte sur une évaluation continue des capacités de l'apprenant à :

- Être détenteur du certificat de compétences de « secouriste ».
- A réaliser correctement, lors des séquences d'apprentissage, l'ensemble des techniques et des procédures abordées lors de la formation.
- A démontrer, lors des séquences de mises en situation, l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la formation, en termes de capacités théoriques, pratiques et comportementales.

Qualification délivrée :

Un certificat de compétences de secouriste- PSE 2, conforme aux directives du Ministère de l'Intérieur.

Support pédagogique :

Document numérique recommandation PSE-DGSCGC

Evaluation de la formation :

Une évaluation de fin de formation est réalisée par les stagiaires afin d'évaluer l'atteinte des objectifs pédagogiques ainsi que leur niveau de satisfaction.